



Département de la Mayenne
 Arrondissement de Laval
 Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 9 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le mardi 9 mai à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/05/2023

Date d'affichage : 04/05/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absente excusée : Madame Béatrice GUEGAN.

Était absente non excusée : Madame Véronique BOISARD

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

TARIFS EXTRASCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Tarifs accueil extrascolaire :

	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants Commune Beaulieu/Oudon Quotient >1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient<1000 €	Enfants hors Commune de Beaulieu/Oudon Quotient>1000 €
Journée vacances ou mercredi	5 €	6 €	6 €	7 €
Demi-journée vacances ou mercredi	2.50 €	3.50 €	3 €	4 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Garderie matin	0.50 €	0.90 €	0.60 €	1 €
Garderie soir	0.60 €	1 €	0.70 €	1.10 €
Dépassement par ¼	5 €	5 €	5 €	5 €
Participation sortie ½ journée	4 €	4 €	5 €	5 €
Participation sortie journée	8 €	8 €	10 €	10 €

Tarifs périscolaires :

	Quotient < 1000 €	Quotient > 1000 €
Garderie matin	1 €	1.10 €
Garderie soir	1.10 €	1.20 €
Repas midi	4.10 €	4.25 €
Goûters	Gratuit	Gratuit
Dépassement par ¼ d'heure	5 €	5 €

Les enfants habitant hors Commune scolarisés à Beaulieu-sur-Oudon paieront le tarif Commune.

Les agents communaux qui inscriront leurs enfants au centre de loisirs seront facturés aux tarifs commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} juillet prochain.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 mai 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER


